

Grève en reconduction à la SNCF...

Category: Travail, emploi, chômage
écrit par jmfouquer | 25 avril 2016

La mobilisation des cheminot-e-s le 9 mars s'est révélée exceptionnelle, du fait de l'appel de toutes les organisations syndicales représentatives (CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT), de l'ampleur de la grève avec 40 % de grévistes globalement et 50 % à l'exécution, et de la coïncidence de date sur le 9 mars, cumulant l'appel des 4 organisations de la SNCF sur la future convention collective des entreprises ferroviaires, et l'appel interprofessionnel des 7 organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL pour le retrait de la Loi Travail.

La suite de la mobilisation subit les divergences entre les organisations syndicales.

Les 7 organisations interprofessionnelles ont appelé le 31 mars, toujours pour le retrait de la Loi Travail. Pour la SNCF, l'appel CGT et SUD-Rail (parfois FO dans les régions où elle est représentative) s'est fait sans l'UNSA et la CFDT qui ne demandent pas le retrait. Seule SUD-Rail a déposé un préavis national, la CGT, préférant ne pas se désolidariser de l'UNSA et la CFDT, a seulement demandé à chaque syndicat de déposer un préavis local. A noter que le préavis SUD-Rail permettait une grève reconductible. La grève a néanmoins connu un succès important avec 30 % de grévistes, dont 40 % en exécution.

La suite de la mobilisation a été discutée lors d'une interfédérale CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT le 6 avril. SUD-Rail a vainement souhaité une convergence des deux mobilisations qui s'opposent toutes deux à la régression sociale, l'une du code du travail, l'autre de la réglementation SNCF. Elle a mis en avant la journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations du 28

avril. Pour maintenir la pression avant cette échéance lointaine, elle a proposé un rassemblement le 13 avril, jour où gouvernement et directions des entreprises ferroviaires ouvraient les négociations de la convention collective sur la base d'un projet de décret du gouvernement et d'un texte patronal très éloignés de la réglementation du travail à la SNCF.

La CGT a mis en avant l'unité avec UNSA et CFTD pour la convention collective ferroviaire et proposé une grève de 24 heures le 26 avril (soit 2 jours avant le 28 !) et une manifestation nationale à Paris le 10 mai. Elle n'a pas soutenu le rassemblement du 13 avril.

UNSA et CFTD voient, à juste titre, dans le projet de texte patronal sur les conditions de travail, un « copié-collé » des règles minimales décidées par le gouvernement qui posent de « gros problèmes ». Elles refusent catégoriquement toute mobilisation qui ne serait pas déconnectée de celle contre la Loi Travail, notamment un appel le 28 avril. Elles ont accepté la proposition de la CGT d'une grève le 26 avril et n'ont pas refusé pas la manifestation du 10 mai.

Dans la discussion, SUD-Rail a insisté pour préparer les conditions d'une grève reconductible assez proche, seule capable de faire céder le gouvernement. La CGT a informé qu'une majorité de ses syndicats n'y était pas favorable.

SUD-Rail et FO se sont rencontrés aussitôt et ont décidé un rassemblement de l'ensemble des travailleurs du rail le 13 avril. Environ 500 cheminot-e-s ont participé à ce rassemblement et ont envahi la salle de négociation. Le secrétaire d'État aux transports a « condamné avec la plus grande fermeté » cette action. SUD-Rail a renvoyé la responsabilité sur le gouvernement qui a produit le projet de décret socle bien en-deçà de la réglementation en vigueur, ce qui a permis au syndicat patronal UTP de vouloir imposer un projet de convention collective qui instaure le dumping social dans la branche ferroviaire.

Où en est-on ?

Sur les revendications :

– SUD-Rail et FO demandent un décret socle à hauteur de la réglementation actuelle de la SNCF, ce qui permet, dans le respect actuel des normes que la Loi Travail veut inverser, une convention nationale, puis une réglementation SNCF améliorant à chaque fois le texte de base.

– CGT, UNSA et CFDT souhaitent un meilleur décret socle, puis une convention collective l'améliorant et enfin une réglementation SNCF proche de l'actuelle.

Sur l'action :

– CGT, UNSA et CFDT visent un rapport maximum à la fin des négociations, pour la discussion de la réglementation SNCF début juin. Elles ont appelé à une grève de 24 h (leur préavis ne permet pas de déborder) le 26 avril.

– SUD-Rail travaille à une grève reconductible (et a déposé des préavis la permettant) pour gagner sur la réglementation ferroviaire et la Loi Travail, le plus tôt possible. Mais cette reconductible nécessite une grève majoritaire, ce qui demande un minimum d'unité syndicale, au moins avec la CGT. Les syndicats SUD-Rail ont décidé d'appeler aussi au 26, avec possibilité de continuer avec leur préavis reconductible le 27, de faire la jonction avec le 28 et de prolonger au-delà... mais cela nécessiterait une participation des syndicats CGT,

– Le 17 mai, après 5 journées de 24 h de grève, la CGT commence à réfléchir à une grève reconductible au lieu de viser début juin. Elle devait en discuter avec SUD-Rail le 13 avril mais elle a annulé cette intersyndicale le matin même.

A suivre...

Patrice Perret